

Metz, le 19 octobre 2015

*Liste des personnes avec nom, prénom et adresse*

Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Metz,

Nous, soussignés,

avons été amenés à constater que depuis le début de l'année , une quarantaine de réfugiés demandeurs d'asile, « dublinés » ou non admis à l'asile en provenance de « pays sûrs », campent de manière sauvage, dans des conditions matérielles indignes, à même le bitume à deux pas de l'AIEM, ( Association d'information et d'entraide ) située au 5 Avenue de Blida. Actuellement 35 tentes serrées les unes contre les autres sont installées de chaque côté de l'impasse qui mène à la Moselle, dans un endroit très peu visible de la ville.



Or l'article 13§2 de la directive 2003/09/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres stipule que :

**« Les États membres prennent des mesures relatives aux conditions matérielles d'accueil qui permettent de garantir un niveau de vie adéquat pour la santé et d'assurer la subsistance des demandeurs. »**

Et dans un arrêt rendu le 27 février 2014, suivi de plusieurs rappels, la CJUE précise les implications qui découlent de cette obligation faite aux États membres : d'abord, les droits à des conditions matérielles d'accueil dignes, alloués en nature ou sous forme d'allocations financières à condition que celles-ci s'avèrent suffisantes pour permettre de se loger dans le secteur privé. Elle précise aussi le champ personnel et temporel d'application de l'obligation des États.

Les législations nationales qui ont transposé la directive 2003/9 n'ont pas manqué de reprendre les termes de cette dernière, en posant que **« tout demandeur d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine »**

Nous déplorons que de telles dispositions demeurent purement déclaratoires..

L'année dernière, il existait déjà un campement de demandeurs d'asile sur cette place. A la fin de l'année, il avait été démantelé sous la pression du collectif mosellan de lutte contre la

misère et les demandeurs d'asile relogés dans des centres d'hébergement d'urgence. Le temps des fêtes de Noël...

Dès fin janvier 2015, les primo arrivants étaient à nouveau abandonnés à la rue par la préfecture et contraints de vivre en plein air, sous la neige, en raison de la saturation des centres d'hébergement. La plupart des réfugiés qui occupent le terrain actuellement sont là depuis plusieurs mois.

### **Qui sont-ils ?**

La plupart proviennent des pays des l'ex-Yougoslavie : Albanie (13), Kosovo ( 18), Bosnie (4), mais on compte un Kirghis, un Bangladais, un Guinéen et un Arménien.

Ils sont demandeurs d'asile, dublinés, en provenance de pays sûrs, statutaire ou munis de carte de séjour. Huit d'entre eux vivent en couple. Si la plupart des hommes sont célibataires, certains sont âgés et malades.

Plusieurs d'entre eux présentent des problèmes graves de santé (asthme, maladie cardiaque ou pulmonaire, troubles psychiques, etc.) qu'attestent des certificats médicaux .

**Selon nous, les normes minimales concernant l'accueil des demandeurs d'asile prévues par la directive 2003/09, ne sont pas respectées dans notre ville de Metz . En effet :**

#### **- Le 115 ne répond pas..**

Tous les jours, pour trouver une nuitée, ces réfugiés sont astreints à composer le n° gratuit du « 115 » géré par l'association Le Relais-Fomal, un numéro toujours occupé qui affiche à longueur de journée que « toutes les lignes sont occupées et qu'il faut rappeler ultérieurement » ...

#### **- Un hébergement des plus précaires :**

- inadapté en raison des conditions climatiques et de la forte baisse actuelle des températures  
- des tentes rarement neuves, récupérées à la déchetterie ou données d'occasion, posées à même le sol, en dépit du respect de toute règle minimale d'hygiène

- certaines prennent l'eau et la literie (matelas et couvertures) complètement trempée contraint le réfugié à dormir dans un degré d'humidité maximale, faute de solution de rechange.
- Faute d'espace, la grande proximité des tentes représente un défi au respect de l'intimité de chaque personne
- Elles sont posées sur le sol, à même le trottoir, de part et d'autre d'un parking de voitures.



#### **- Des conditions d'hygiène indignes :**

- pas de sanitaires à proximité du campement (ce qui oblige les réfugiés à faire leurs besoins le long de la Moselle,)



- pas d'eau courante ce qui oblige les réfugiés à quémander de l'eau dans un foyer d'urgence (cf la photo d'un demandeur d'asile cherchant à remplir les bouteilles d'eau de son caddie pour pouvoir se laver, dimanche 11.10 à 18h)
- pas de visite régulière de médecins du monde ou d'information au sujet des permanences de cette association.

Ce sont des bénévoles du collectif qui distribuent de l'aspirine ou du Doliprane à un réfugié souffrant de grippe ou de montée de température, et qui recherchent couvertures ou vêtements chauds en place des associations de solidarité de la ville qui se désintéressent du sort des réfugiés.

#### **- Des allocations insuffisantes même pour se nourrir :**

Si quelques chanceux perçoivent une allocation de 11 euros par jour durant quelques mois seulement, la plupart doit se suffire d'un ticket de 4 euros par jour qui n'est utilisable que dans un nombre très limité de commerce.. Quelques-uns ne perçoivent pas le moindre centime.

**- Des conditions de vie aggravées le week-end** en raison de la fermeture des associations de solidarité dès le vendredi soir..

#### **C'est bien la question de la dignité des conditions d'accueil offertes aux réfugiés en France qui est posée alors qu'elle pourrait être résolue immédiatement :**

Sur le territoire de la ville de Metz, 6692 logements sont vides que l'État pourrait immédiatement réquisitionner. Ce sont les bâtiments militaires de la base aérienne 128 situés sur la Zac d'Augny, plusieurs immeubles ou anciens logements d'instituteurs vides depuis quelques années et qui se dégradent, des écoles actuellement fermées. Il serait tout à fait possible que l'État demande à Adoma d'accueillir ces personnes sur un site qu'il gère un peu plus loin dans cette même avenue de Blida ou bien encore qu'il s'adresse au centre de l'Adeppa de Vigy.

*Liste des signataires*